

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

67047  
OBJET :

**Mobilisations de titres  
C.A.R.**

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMECQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.

H. de LIPKOWSKI par M. MATRAS

Représenté : M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors du règlement de ses créances dommages de guerre, la ville a perçu des titres de la Caisse autonome de Reconstruction dont un certain nombre sont actuellement mobilisables.

Cette opération permettrait à la ville d'obtenir une certaine aisance de trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que des titres C.A.R. sont actuellement mobilisables et que leur remboursement permettrait à la ville de s'assurer une aisance de trésorerie dans les mois à venir,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer tous documents concernant la mobilisation des titres de la Caisse autonome de Reconstruction, provenant des dommages de la ville et désignés ci-dessous :

*original  
numéroté à 7. Bureau  
15*

- type 50	1ère série A N° 1451 489	- Em. n° 669	capital 83 330F
- type 1950	3ème série C N° 1383 445	- Em. n° 636	capital 3 240F
	2ème série B N° 1432 056	- " "	649 capital 10 780F
	3ème série C N° 1338 292	- " "	628 capital 13 000F
	3ème série C N° 1353 979	T " "	630 capital 350 000F
	3ème série C N° 1353 978	" "	630 capital 21 350F
	3ème série C N° 1365 172	" "	632 capital 14 000F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,  
 Pour le Député-Maire,  
 L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

APPROUVE  
 ROCHEFORT S/MER, le 9 mai 1967  
 Le Sous-préfet,  
 RYCKEBUSCH

Pour copie conforme,  
 ROYAN, le 12 mai 1967  
 Pour le Député-Maire,  
 L'Adjoint Délégué,

